

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 14

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 14

Lausanne, le 24 Juillet 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Sur la révision de la loi militaire, p. 305. — Rassemblement de la 1^{re} division, p. 313.

ARMES SPÉCIALES. — Les expériences de Muggiano, p. 321. — Revue de la presse militaire étrangère, p. 323. — Société des officiers, p. 326. — Tir fédéral, p. 327. — Bibliographie, Studien aus dem Kriegsschauplatze des Russisch-Türkischen Krieges 1877-78, p. 329. — Circulaires et pièces officielles, p. 330. — Nouvelles et chronique, p. 332. — Annonces, p. 385.

Sur la révision de la loi militaire.

La question de la révision de la loi militaire fédérale de 1874 revient sur le tapis. L'Assemblée fédérale, dans sa dernière session, en a beaucoup entendu parler. Deux orateurs entr'autres, deux nouveaux membres du Conseil national, M. le lieut.-colonel Martin, du commissariat des guerres, député de Neuchâtel, et M. Vogt, l'illustre savant genevois, ont demandé, à propos des nouveaux tarifs des péages, la révision de nos institutions militaires pour arriver à réaliser des économies dans le ménage fédéral. M. Vogt a dit même que le budget militaire était le gouffre, le moloch qui dévorait les ressources de la nation, tout cela escorté de tirades contre le militarisme imitées des pays à troupes permanentes. Ces reproches s'adressaient aussi sans doute, quoique *in petto*, à tous ceux qui naguère n'ont pas voulu affecter 30 mille francs à acheter ce bel oiseau fossile, que M. Vogt dit très rare, et qui aurait été bien plus utile à l'humanité et à la patrie suisse que des canons et des fusils !

Nous ne nous arrêterons pas aujourd'hui aux arguments de ces deux initiateurs de révision militaire économique. Nous ne ferons qu'en prendre acte pour y revenir plus tard, s'il y a lieu, nous contentant de leur dire, en attendant, qu'ils oublient que, par économie, nos effectifs de recrutement sont déjà réduits à un chiffre trop minime et même inconstitutionnel ; que notre landwehr, la force vive de la nation, est de nulle valeur aujourd'hui, encore par économie, et que l'armée n'a pas la moitié du matériel ni les fortifications ni maints autres compléments qui seraient nécessaires, toujours par économie.

A côté de ces accents révisionnistes sortis de l'Assemblée fédérale, d'autres ont surgi par la voie des pétitions et de la presse, de telle sorte que la question de la révision de la loi de 1874 est actuellement posée et qu'elle devra être examinée tôt ou tard, peut-être prochainement, par les autorités compétentes.

Quand on en arrivera à vouloir sérieusement cette révision dans un but militaire, en vue de perfectionner et d'améliorer les divers rouages de notre armée et de mieux répartir les dépenses qu'elle nécessite, nous ne serons pas des derniers à dire aussi notre mot sur la matière. Pour l'heure, il s'agit essentiellement d'une question